

Autorité de régulation **Problème ou solution?**

La conférence de presse sur la 3G, tenue il y a une semaine par le ministre des Télécoms, Nicolas Sehnaoui, en présence des membres de l'Autorité de régulation des Télécoms (ART), a été saluée par de nombreux Libanais. Bien que la mémoire des Libanais est habituellement courte, ils n'ont pas eu le temps d'oublier les épisodes houleux qui avaient opposé l'ancien ministre des Télécoms, Charbel Nahas, au président de l'ART, Kamal Chéhadé, et qui s'étaient soldés par la démission de ce dernier. C'est que tout simplement, l'Autorité de régulation, qui, conformément aux lois, doit exister pour tous les ministères de service pour réguler le marché, constitue au Liban un problème et en même temps une solution. L'accord de Taëf et la façon avec laquelle il a été appliqué ont fait du ministre détenteur d'un portefeuille de service le seul maître à bord ou un super ministre, dans le sens où il lui revient de définir les politiques de son département, de superviser leur mise en place, de sanctionner etc. Comment un ministre, quel qu'il soit, peut-il digérer le fait de céder une partie de ses prérogatives absolues en faveur d'une Autorité de régulation autonome? En fait, cette Autorité, qui détient des prérogatives dont les contours sont bien délimités par la législation, représente une garantie aux potentiels investisseurs du secteur privé, dans un domaine censé être libéralisé. Par conséquent, cette Autorité est supposée mettre des garde-fous à l'intervention du ministre, en termes d'activités opérationnelles, de construction, d'adjudication et de recrutement. Dans les semaines à venir, et à la suite de l'approbation par le Conseil des ministres de la loi-programme sur la production de l'énergie, la création d'une Autorité de régulation dédiée au secteur énergétique pourrait constituer une nouvelle bombe à retardement.